

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général Direction générale des ressources humaines Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 22 novembre 2021 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2022,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

#### **ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section langues vivantes étrangères: anglais, est constitué comme suit pour la session 2022 :

#### **Président**

.M. Thierry GOATER Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche Académie de PARIS

# Vice-Présidents

Mme Catherine MULLER Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Ludovic SAUVAGE

Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LYON

Académie de LILLE

### Secrétaires généraux

Mme Amandine BELLEVILLE Professeure certifiée

M. Frédéric XABADA Professeur agrégé Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de MONTPELLIER

# Membres du jury

Mme Isabelle CANNOUX Professeure agrégée

Mme Ann-Marie CARO Professeure certifiée

Mme Marlène CHEVET Professeure agrégée

M. Romain CHIERASTO Professeur certifié

Mme Kathryn DUPERRIER Professeure agrégée

M. Jérémy FAISANT Professeur certifié

M. Arnaud FROMONT Professeur agrégé Académie d' AMIENS

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de CRETEIL

Académie de LILLE

Académie de GRENOBLE

Académie de LIMOGES

Académie de DIJON

Mme Virginie GIOVANNINI Professeure certifiée

M. Loic MEYRONIN Professeur agrégé

M. Guillaume OGIER Professeur certifié

Mme Catherine WIMMER Professeure agrégée

M. Jean-Michel ZERILLO Professeur certifié Académie de CORSE

Académie de VERSAILLES

Académie de LYON

Académie de STRASBOURG

Académie d' AIX-MARSEILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 novembre 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et par délégation La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU